

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

## DELIBERATION N°2 CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE PLÉNIÈRE 30 SEPTEMBRE 2021

## Modification du calendrier de formation pour l'année universitaire 2021-2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2021-025 du 11 mars 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement des études.

Vu l'avis du CEVE du 17 septembre 2021,

Après en avoir débattu et voté l'amendement suivant,

L'amendement relatif à la suppression de la mention « pour les formations proposant des congés » figurant dans le tableau des congés et qui concerne Lyon 1 sur le document joint est **adopté** à la majorité :

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 12 Nombre de voix défavorables : 5

Nombre d'abstentions: 6

## Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la modification du calendrier de formation pour l'année universitaire 2021-2022, conformément au document joint.



Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 13 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions: 10

Fait à Lyon, le 30 septembre 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINT

